



**PROJET D'ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE DU 16 FÉVRIER 2022**

**EN VIDÉOCONFÉRENCE
16 h**

Présents :

- Monsieur Steve Plante, maire
- Monsieur Michel Ouellet, conseiller au siège n°1
- Monsieur Michel Martineau, conseiller au siège n° 2
- Madame Manon Leblanc, conseillère au siège n° 3
- Madame Dona Bouchard, conseillère au siège n° 4
- Monsieur Stéphane Amireault, conseiller au siège n° 5
- Madame Vicky Robichaud, conseillère au siège n° 6
- Madame Guylaine Comtois, directrice générale
- Madame Flavie Robitaille, greffière et directrice générale adjointe

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire Steve Plante procède à l'ouverture de la séance et constate le quorum.

1.1 Résolution approuvant l'ordre du jour de la présente séance

Monsieur le Conseiller Michel Ouellet

Je propose d'adopter l'ordre du jour avec l'ajout du point suivant :

5.5 Résolution autorisant à acquérir une partie du lot 2 362 785 afin de réaménager l'intersection du rang Achigan Sud et de la route 341

Monsieur le Conseiller Michel Martineau

J'appuie cette proposition.

Monsieur le Maire Steve Plante

Adopté à l'unanimité.

1.2 Résolution approuvant le procès-verbal de la séance précédant la présente séance

Monsieur le Conseiller Michel Ouellet

Je propose d'approuver le procès-verbal de la séance suivante :

- Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de L'Épiphanie tenue le 19 janvier 2022
- Procès-verbal de la séance d'ajournement du conseil municipal de la Ville de L'Épiphanie tenue le 25 janvier 2022

- Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de L'Épiphanie tenue le 26 janvier 2022 à 16 h
- Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de L'Épiphanie tenue le 26 janvier 2022 à 16h15

Madame la Conseillère Dona Bouchard

J'appuie cette proposition.

Monsieur le Maire Steve Plante

Adopté à l'unanimité.

1.3 Période de commentaires sur la demande de dérogation mineure #2021-043 visant à autoriser un terrain de stationnement projeté en cour avant secondaire pour un bâtiment d'habitation trifamiliale isolée situé sur le lot 2 364 440, rue Roch

Il s'agit d'une demande visant à autoriser un terrain de stationnement projeté en cour avant secondaire.

Aucun commentaire n'a été déposé suite à la période de consultation écrite de 15 jours en raison des mesures sanitaires qui prévalaient au moment de la publication de l'avis public.

2. RÉGLEMENTATION

2.1 Avis de motion, présentation et dépôt du projet de Règlement numéro 058 – Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Ville de L'Épiphanie

Madame la Conseillère Manon Leblanc

Le projet du règlement a pour objet de remplacer le Code d'éthique et de déontologie pour les employés de la Ville de L'Épiphanie, notamment, d'ajouter une précision concernant les dons et avantages reçus par un employé municipal.

Je donne avis que le Règlement numéro 058 sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil.

2.2 Avis de motion, présentation et dépôt du projet de Règlement numéro 023-01 modifiant le Règlement numéro 023 dans le but d'ajuster l'allocation de déplacement des membres du Comité Consultatif d'Urbanisme

Monsieur le Conseiller Michel Martineau

Le projet de règlement vise à ajuster l'allocation de déplacement des membres du comité consultatif d'urbanisme de 35 \$ à 50 \$ pour les membres du comité et à 65 \$ pour le président.

Je donne avis que le Règlement numéro 023-01 sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil.

2.3 Avis de motion, présentation et dépôt du projet de Règlement numéro E-012 autorisant une dépense et un emprunt au montant de 4 325 510 \$ visant la réalisation des travaux approuvés dans le cadre de la taxe sur l'essence et contribution du Québec (TECQ)

Monsieur le Conseiller Michel Ouellet

Le projet de règlement a pour objet de financer les travaux dans le cadre de la programmation de la TECQ.

Je donne avis que le Règlement d'emprunt numéro E-012 sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil.

2.4 Résolution autorisant l'adoption du Règlement numéro 353-21 modifiant le Programme Particulier d'Urbanisme de la Paroisse de L'Épiphanie intégré à l'annexe A du Règlement du plan d'urbanisme numéro 277-07-13 afin d'y réviser la grille de spécifications de la zone C2-01

Madame la Conseillère Manon Leblanc

Le présent règlement a pour objet de réviser la grille de spécifications de la zone C2-01. Il vise à retirer certains usages commerciaux, par exemple des commerces de machinerie agricole. Cette zone est située dans la partie sud de la route 341.

Le projet de règlement et l'avis de motion ont été déposés lors de la séance ordinaire du 19 janvier 2022. Aucune modification n'a été apportée au projet de règlement depuis sa présentation.

Une période de consultation par écrit s'est tenue du 21 janvier 2022 au 7 février 2022 en lieu et place de la tenue d'une assemblée publique de consultation.

Le règlement est disponible pour consultation.

Je propose d'adopter le règlement tel que déposé.

Madame la Conseillère Dona Bouchard

J'appuie cette proposition.

Monsieur le Maire Steve Plante

Adopté à l'unanimité.

2.5 Résolution autorisant l'adoption du second projet du Règlement numéro 354-22 modifiant le Règlement de zonage numéro 278-07-13 et ses amendements afin d'inclure des modifications omnibus

Madame la Conseillère Dona Bouchard

Le présent règlement a pour objet, pour le secteur de l'ancienne Paroisse :

- 1) Retirer certains usages commerciaux de la zone C2-01 (au sud de la route 341);
- 2) Interdire les projets intégrés résidentiels ou commerciaux sur le territoire;
- 3) Autoriser certains usages publics partout sauf à l'intérieur de la zone agricole permanente;
- 4) Modifier les définitions de terrains;
- 5) Modifier les usages où l'entreposage est accessoirement autorisé;
- 6) Modifier les normes d'entreposage générales;
- 7) Intégrer des normes pour exiger le paiement de frais de parc à la construction de certains nouveaux bâtiments principaux;
- 8) Modifier les normes d'implantation sur un terrain bénéficiant de droits acquis;
- 9) Modifier l'application des droits acquis du règlement de zonage suite à une destruction;
- 10) Exiger un certificat de conformité pour tous types d'intervention en zone sujette aux glissements de terrain.

Une période de consultation par écrit s'est tenue du 21 janvier au 7 février 2022 en lieu et place de la tenue d'une assemblée publique de consultation.

Je propose d'adopter le second projet du règlement tel que déposé.

Madame la Conseillère Manon Leblanc

J'appuie cette proposition.

Monsieur le Maire Steve Plante

Adopté à l'unanimité.

2.6 Résolution autorisant l'adoption du second projet du Règlement numéro 577-22 modifiant le Règlement de zonage numéro 577 et ses amendements afin d'inclure des modifications omnibus

Monsieur le Conseiller Michel Martineau

Le présent règlement a pour objet, pour le secteur de l'ancienne Ville :

- 1) Interdire les projets intégrés résidentiels sur le territoire;
- 2) Diminuer le nombre de logement permis dans la zone M-41 de 6 à 2, (caisse populaire au presbytère);
- 3) Modifier les usages résidentiels permis ainsi que les marges avant et avant secondaire prévus dans la zone M-42, (rue Leblanc côté rivière);
- 4) Ajouter des points à la ligne PIIA et à la ligne zone sujette à des mouvements de terrain pour la zone M-46, (salon funéraire à la rue du Vieux-Moulin);
- 5) Retirer l'usage unifamiliale jumelé et commerce d'accommodation dans la zone M-64, (rue des Sulpiciens côté rivière entre la rue Onulphe-Peltier et l'école St-Guillaume);
- 6) Baisser le nombre de logement maximal de 20 à 1 pour la zone M-65 ainsi que de retirer les possibilités d'usages commerciaux dans cette zone, (rue des Sulpiciens entre la rue St-Pierre et 5^e Avenue côté village)
- 7) Diminuer le nombre de logement de 20 à 1 pour la zone H-81, (à côté du CPE Baliballon);
- 8) Créer la zone H-100, (rue de l'Hôtel-de-Ville pour consolider l'unifamilial);
- 9) Retirer l'usage H-3 et H-4 de la zone H-62, (rue Payette secteur ville / enlever les multiplex);
- 10) Modifier les hauteurs en étages permises dans la zone P-58, (école St-Guillaume correction d'une erreur);
- 11) Modifier les normes d'implantation sur un terrain bénéficiant de droits acquis;
- 12) Modifier l'application des droits acquis du règlement de zonage suite à une destruction;
- 13) Modifier la définition de terrain;
- 14) Intégrer des normes pour exiger le paiement de frais de parc à la construction d'un nouveau bâtiment principal;
- 15) Exiger un certificat de conformité pour tous types d'intervention en zone sujette aux glissements de terrain;
- 16) Dans la zone H-59 (rue Richard et rue Allard du côté de la rue Richard) pour assujettir à une cote de zone inondable.

Une période de consultation par écrit s'est tenue du 21 janvier au 7 février 2022 en lieu et place de la tenue d'une assemblée publique de consultation.

Je propose d'adopter le second projet du règlement tel que déposé.

Madame la Conseillère Vicky Robichaud

J'appuie cette proposition.

Monsieur le Maire Steve Plante

Adopté à l'unanimité.

2.7 Résolution autorisant l'adoption du second projet du Règlement numéro 355-22 modifiant le Règlement de lotissement numéro 279-07-13 et ses amendements afin d'apporter diverses modifications en lien avec la cession aux fins de l'établissement de parcs, de terrains de jeux, d'espaces naturels ou d'accès à un lac ou à un cours d'eau

Madame la Conseillère Dona Bouchard

Pour le secteur de l'ancienne Paroisse, le présent règlement vise l'arrimage des normes de frais de parc entre les secteurs Ville et Paroisse. Il intègre des normes pour exiger le paiement de frais de parc à la construction d'un nouveau bâtiment principal, pour certains projets de redéveloppement et pour certains projets ayant pour effet de permettre que soient exercées sur l'immeuble de nouvelles activités.

Finalement, il modifie la méthode de calcul des frais de parc afin de favoriser l'évaluation de la valeur marchande.

Une période de consultation par écrit s'est tenue du 21 janvier au 7 février 2022 en lieu et place de la tenue d'une assemblée publique de consultation.

Le règlement est disponible pour consultation.

Je propose d'adopter le règlement tel que déposé.

Monsieur le Conseiller Michel Martineau

J'appuie cette proposition.

Monsieur le Maire Steve Plante

Adopté à l'unanimité.

2.8 Résolution autorisant l'adoption du second projet du Règlement numéro 578-3 modifiant le Règlement de lotissement numéro 578 et ses amendements afin de spécifier les normes de lotissement à des fins résidentielles dans les zones autres que «H» ainsi que pour apporter diverses modifications en lien avec la cession aux fins de l'établissement de parcs, de terrains de jeux, d'espaces naturels ou d'accès à un lac ou à un cours d'eau

Madame la Conseillère Dona Bouchard

Pour le secteur de l'ancienne ville, le présent règlement a pour objet de retirer les exceptions sur la réduction des normes de lotissement pour certaines zones résidentielles, spécifier les normes de lotissement à des fins résidentielles dans les zones autres que «H» (habitation).

Il vise l'arrimage des normes de frais de parc entre les secteurs Ville et Paroisse et pour permettre de percevoir des frais lors de la construction pour certains projets de redéveloppement et pour certains projets ayant pour effet de permettre que soient exercées sur l'immeuble de nouvelles activités.

Finalement, il modifie la méthode de calcul des frais de parc afin de favoriser l'évaluation de la valeur marchande.

Une période de consultation par écrit s'est tenue du 21 janvier au 7 février 2022 en lieu et place de la tenue d'une assemblée publique de consultation.

Le règlement est disponible pour consultation.

Je propose d'adopter le règlement tel que déposé.

Monsieur le Conseiller Michel Martineau

J'appuie cette proposition.

Monsieur le Maire Steve Plante

Adopté à l'unanimité.

2.9 Résolution autorisant l'adoption du Règlement numéro 356-22 modifiant le règlement de construction numéro 280-07-13 et ses amendements afin de limiter les catégories de bâtiments et de constructions pouvant reposer sur une fondation à base de pilotis ou de pieux

Monsieur le Conseiller Michel Martineau

Pour le secteur de l'ancienne Paroisse, le présent règlement vise l'arrimage des normes des secteurs Ville et Paroisse ainsi que de limiter la possibilité de construire des agrandissements sur pilotis et pieux alors que la fondation principale est sur du béton.

Le projet de règlement et l'avis de motion ont été déposés lors de la séance ordinaire du 19 janvier 2022. Aucune modification n'a été apportée au projet de règlement depuis sa présentation.

Une période de consultation par écrit s'est tenue du 21 janvier au 7 février 2022 en lieu et place de la tenue d'une assemblée publique de consultation.

Le règlement est disponible pour consultation.

Je propose d'adopter le règlement tel que déposé.

Monsieur le Conseiller Michel Ouellet

J'appuie cette proposition.

Monsieur le Maire Steve Plante

Adopté à l'unanimité.

2.10 Résolution autorisant l'adoption du Règlement numéro 579-4 modifiant le Règlement de construction numéro 579 et ses amendements afin de limiter les catégories de bâtiments et de constructions pouvant reposer sur une fondation à base de pilotis ou de pieux

Monsieur le Conseiller Michel Martineau

Pour le secteur de l'ancienne Ville, le présent règlement vise l'arrimage des normes des secteurs Ville et Paroisse ainsi que de limiter la possibilité de construire des agrandissements sur pilotis et pieux alors que la fondation principale est sur du béton.

Le projet de règlement et l'avis de motion ont été déposés lors de la séance ordinaire du 19 janvier 2022. Aucune modification n'a été apportée au projet de règlement depuis sa présentation.

Une période de consultation par écrit s'est tenue du 21 janvier au 7 février 2022 en lieu et place de la tenue d'une assemblée publique de consultation.

Le règlement est disponible pour consultation.

Je propose d'adopter le règlement tel que déposé.

Monsieur le Conseiller Michel Ouellet

J'appuie cette proposition.

Monsieur le Maire Steve Plante

Adopté à l'unanimité.

2.11 Résolution autorisant l'adoption du Règlement numéro U-001-03 modifiant le Règlement de permis et certificats numéro U-001 et ses amendements afin de prescrire les documents et renseignements exigés lors de la réoccupation d'un immeuble abandonné ou ayant été utilisé pour la culture de cannabis, modifier les documents et renseignements exigés pour une demande de certificat d'autorisation de remblai, de déblai ou d'un muret de soutènement et pour préciser et apporter des correctifs sur des normes existantes de ce règlement

Monsieur le Conseiller Michel Ouellet

Le présent règlement vise à préciser et apporter des correctifs sur des normes existantes du règlement.

Le projet de règlement et l'avis de motion ont été déposés lors de la séance ordinaire du 19 janvier 2022. Aucune modification n'a été apportée au projet de règlement depuis sa présentation.

Une période de consultation par écrit s'est tenue du 21 janvier au 7 février 2022 en lieu et place de la tenue d'une assemblée publique de consultation.

Le règlement est disponible pour consultation.

Je propose d'adopter le règlement tel que déposé.

Madame la Conseillère Manon Leblanc

J'appuie cette proposition.

Monsieur le Maire Steve Plante

Adopté à l'unanimité.

2.12 Résolution autorisant l'adoption du Règlement numéro 357-22 modifiant le Règlement sur les Plans d'Implantation et d'Intégration Architecturale numéro 288-08-14 et ses amendements afin de réviser le contenu d'une demande et certains critères d'évaluation et afin d'élargir l'application du règlement aux projets de construction et d'agrandissement de plus de 25 mètres carrés sur l'ensemble du territoire assujetti

Monsieur le Conseiller Michel Ouellet

Le présent règlement a pour objet d'élargir les interventions assujetties au règlement sur les PIIA pour le secteur de l'entrée de ville, préciser les modalités des échantillons de matériaux requis, ajouter des objectifs et critères pour les interventions visant les aires d'entreposage extérieures, modifier les critères d'aménagement paysager pour ce secteur.

Il vise aussi à assujettir, pour le secteur de l'ancienne Paroisse, les nouvelles constructions, les reconstructions et les agrandissements de plus de 25 mètres carrés d'un bâtiment principal d'usage autre qu'agricole au PIIA.

Le projet de règlement et l'avis de motion ont été déposés lors de la séance ordinaire du 19 janvier 2022. Aucune modification n'a été apportée au projet de règlement depuis sa présentation.

Une période de consultation par écrit s'est tenue du 21 janvier au 7 février 2022 en lieu et place de la tenue d'une assemblée publique de consultation.

Le règlement est disponible pour consultation.

Je propose d'adopter le règlement tel que déposé.

Madame la Conseillère Dona Bouchard

J'appuie cette proposition.

Monsieur le Maire Steve Plante

Je demande aux conseillers leur vote sur cette proposition :

Les conseillers votent :

Monsieur le Conseiller Michel Martineau vote contre

Les autres conseillers votent en faveur.

Monsieur le Maire Steve Plante

Adopté à la majorité.

2.13 Résolution autorisant l'adoption du Règlement numéro 581-6 modifiant le Règlement sur les Plans d'Implantation et d'Intégration Architecturale numéro 581 et ses amendements afin de réviser le contenu d'une demande et d'ajouter des critères visant l'esthétisme et la durabilité des matériaux

Madame la Conseillère Dona Bouchard

Pour le secteur de l'ancienne Ville, le présent règlement a pour objet :

D'ajouter des échantillons de matériaux pour les murs extérieurs dans les documents obligatoires à déposer avec une demande de PIIA;

D'ajouter un objectif et à préciser un critère pour l'évaluation des projets de nouvelle construction et d'agrandissement de bâtiment principal de plus de 25 mètres carrés assujetties au règlement sur les PIIA.

Les critères mentionneront que des retours de matériaux présents sur la façade principale doivent être prévus sur les murs latéraux du bâtiment ainsi qu'une interdiction d'utilisation du déclin de vinyle pour tout mur de façade principale ou secondaire.

Le projet de règlement et l'avis de motion ont été déposés lors de la séance ordinaire du 19 janvier 2022. Aucune modification n'a été apportée au projet de règlement depuis sa présentation.

Une période de consultation par écrit s'est tenue du 21 janvier au 7 février 2022 en lieu et place de la tenue d'une assemblée publique de consultation.

Le règlement est disponible pour consultation.

Je propose d'adopter le règlement tel que déposé.

Monsieur le Conseiller Michel Ouellet

J'appuie cette proposition.

Monsieur le Maire Steve Plante

Adopté à l'unanimité.

2.14 Résolution autorisant l'adoption du second projet du Règlement numéro 582-1 modifiant le Règlement sur les usages conditionnels numéro 582 afin de retirer les classes d'usages résidentielles de la liste des usages conditionnels pouvant être autorisés

Madame la Conseillère Manon Leblanc

Un règlement sur les usages conditionnels vise à permettre, à certaines conditions, qu'un usage soit implanté ou exercé dans une zone déterminée par le règlement de zonage.

Le projet de règlement a pour objet de retirer les classes d'usages résidentielles de la liste des usages conditionnels pouvant être autorisés.

Une période de consultation par écrit s'est tenue du 21 janvier au 7 février 2022 en lieu et place de la tenue d'une assemblée publique de consultation.

Le règlement est disponible pour consultation.

Je propose d'adopter le second projet de règlement tel que déposé.

Madame la Conseillère Dona Bouchard

J'appuie cette proposition.

Monsieur le Maire Steve Plante

Adopté à l'unanimité.

2.15 Résolution autorisant l'adoption du Règlement numéro 021-02 modifiant le Règlement concernant la démolition numéro 021 et ses amendements afin de retirer de l'application du règlement les bâtiments principaux situés à l'extérieur du périmètre urbain et de la zone agricole permanente

Madame la Conseillère Vicky Robichaud

Le projet de règlement a pour objet de retirer de l'application du règlement les bâtiments principaux situés à l'extérieur du périmètre urbain et de la zone agricole permanente. Les secteurs visés sont désormais régis par le règlement sur les PIIA et ne possèdent pas de

bâtiments de valeur patrimoniale à protéger. Le processus est ainsi allégé pour le demandeur et pour le service de l'urbanisme.

Le projet de règlement et l'avis de motion ont été déposés lors de la séance ordinaire du 19 janvier 2022. Aucune modification n'a été apportée au projet de règlement depuis sa présentation.

Une période de consultation par écrit s'est tenue du 21 janvier au 7 février 2022 en lieu et place de la tenue d'une assemblée publique de consultation.

Le règlement est disponible pour consultation.

Je propose d'adopter le règlement tel que déposé.

Monsieur le Conseiller Michel Martineau

J'appuie cette proposition.

Monsieur le Maire Steve Plante

Adopté à l'unanimité.

2.16 Résolution autorisant l'adoption du Règlement numéro 055 - Code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de L'Épiphanie

Madame la Conseillère Manon Leblanc

Le projet de règlement traite des valeurs qui fondent les décisions d'un membre du conseil de la municipalité, des normes de comportement qui favorisent l'intégration de ces valeurs dans le processus de prise de décision des élus et, de façon générale, dans leur conduite à ce titre.

Il traite également de prévention des conflits éthiques, de leur règlement et de l'application des mesures de contrôle aux manquements déontologiques pour les élus. Il doit être révisé après chaque élection générale.

Le projet de règlement et l'avis de motion ont été déposés lors de la séance ordinaire du 17 novembre 2021.

Un avis public a été publié le 28 janvier 2022 selon les normes en vigueur pour la Ville de L'Épiphanie.

Un deuxième alinéa a été ajouté à l'article 6.3.4 du projet de règlement déposé, qui se lit dorénavant comme suit :

« Il est interdit à tout membre d'accepter tout don, toute marque d'hospitalité ou tout autre avantage, quelle que soit sa valeur, qui peut influencer son indépendance de jugement dans l'exercice de ses fonctions ou qui risque de compromettre son intégrité.

Nonobstant l'alinéa précédent, il est interdit à tout membre du conseil d'accepter tout don, toute marque d'hospitalité ou tout autre avantage qui lui est offert par un fournisseur de biens ou de services. »

Le règlement est disponible pour consultation.

Je propose d'adopter le règlement tel que déposé.

Monsieur le Conseiller Michel Ouellet

J'appuie cette proposition.

Monsieur le Maire Steve Plante

Adopté à l'unanimité.

2.17 Résolution autorisant l'adoption du Règlement numéro E-011 décrétant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 1 100 000 \$

Monsieur le Conseiller Michel Ouellet

Le présent règlement autorise un emprunt pour la réfection du Centre communautaire Guy-Melançon et du chalet du parc Goyette ainsi que l'acquisition de biens immeubles pour la création ou l'agrandissement d'accès à la rivière, la création ou l'agrandissement de stationnement au centre-ville et l'acquisition de bâtiments patrimoniaux pour un montant total de 1 100 000 \$ réparti de la façon suivante :

Description	Terme maximal	Montant maximal
Réfection de bâtiments	20 ans	300 000 \$
Acquisitions de biens immeubles	20 ans	800 000 \$

Le projet de règlement et l'avis de motion ont été déposés lors de la séance d'ajournement du 25 janvier 2022.

Aucun changement n'a été apporté au projet initialement déposé.

Je propose d'adopter le Règlement numéro E-011, tel que déposé.

Le règlement est disponible pour consultation.

Madame la Conseillère Manon Leblanc

J'appuie cette proposition.

Monsieur le Maire Steve Plante

Adopté à l'unanimité.

3. ADMINISTRATION

3.1 Résolution autorisant le paiement des comptes du mois de janvier 2022 et approuvant le journal des déboursés incluant les dépenses autorisées en vertu du règlement 007

Madame la Conseillère Vicky Robichaud

Je propose d'autoriser le paiement des factures au montant de 643 334,43 \$ et d'approuver le journal des déboursés totalisant des dépenses pour une somme de 576 115,54 \$ incluant des dépenses autorisées en vertu du règlement 007 ainsi que les salaires du mois de janvier au montant de 116 005,72 \$.

Monsieur le Conseiller Michel Ouellet

J'appuie cette proposition.

Monsieur le Maire Steve Plante

Adopté à l'unanimité.

3.2 Dépôt du rapport de la directrice générale sur les ressources humaines

La directrice générale a déposé son rapport sur les ressources humaines. Il est disponible pour consultation.

3.3 Résolution affectant les crédits et autorisant le paiement des dépenses incompressibles et des salaires

Madame la Conseillère Vicky Robichaud

Je propose d'affecter les crédits et d'autoriser le paiement des dépenses incompressibles et des salaires pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 dans les limites du budget adopté tel que déposé. La liste des incompressibles est disponible pour consultation.

Monsieur le Conseiller Michel Ouellet

J'appuie cette proposition.

Monsieur le Maire Steve Plante

Adopté à l'unanimité.

3.4 Résolution autorisant l'affectation du montant versé par 9434-3290 Québec inc. (Roxboro Bauval) dans le cadre de l'entente autorisée par la résolution 212-06-2021 à la réserve environnement

Madame la Conseillère Manon Leblanc

Je propose d'autoriser l'affectation des montants versés pour la durée de l'entente à la réserve environnement.

Madame la Conseillère Dona Bouchard

J'appuie cette proposition.

Monsieur le Maire Steve Plante

Adopté à l'unanimité.

3.5 Résolution visant la création d'un fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection

Monsieur le Conseiller Michel Ouellet

À compter du 1^{er} janvier 2022, les municipalités doivent constituer, conformément aux articles 278.1 et 278.2 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (LERM), un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection.

Le conseil municipal se doit, conformément à la loi, à affecter annuellement les sommes nécessaires à ce fonds pour la tenue de la prochaine élection générale.

Je propose la création d'un fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection et autorise la trésorière à affecter annuellement les sommes nécessaires à ce fonds pour la tenue de la prochaine élection générale.

Monsieur le Conseiller Michel Martineau

J'appuie cette proposition.

Monsieur le Maire Steve Plante

Adopté à l'unanimité.

3.6 Résolution autorisant l'octroi d'un mandat pour l'élaboration d'un plan directeur de signalétique municipale

Monsieur le Conseiller Michel Ouellet

La Ville de L'Épiphanie désire se doter d'un plan directeur de signalétique autant au niveau de l'identification municipale, de l'identification des immeubles que des orientations vers différentes zones. Le but est de se donner une signature visuelle qui deviendra l'image de marque de l'entité municipale.

Je propose d'octroyer un mandat à l'agence Bélanger Branding Design Ltée pour l'élaboration d'un plan directeur de signalétique municipale selon son offre présentée en date du 1^{er} février 2022 au montant de 22 430 \$, taxes incluses.

Cette dépense est financée à l'excédent non affecté.

Ce contrat est octroyé après des comparaisons d'esquisses.

Madame la Conseillère Vicky Robichaud

J'appuie cette proposition.

Monsieur le Maire Steve Plante

Adopté à l'unanimité.

4. SÉCURITÉ PUBLIQUE

4.1 Résolution autorisant l'octroi d'un mandat concernant les travaux préventifs pour l'affaiblissement du couvert de glace ainsi qu'une consultation et expertise pour le pré-affaiblissement du couvert de glace pour le secteur de la rivière L'Achigan

Monsieur le Conseiller Michel Ouellet

La rivière L'Achigan est propice aux crues printanières. Elle est bordée de résidences et d'infrastructures. Je propose d'octroyer un mandat de travaux préventifs relativement à l'affaiblissement du couvert de glace pour le secteur en amont de la rue Onulphe-Peltier ainsi qu'une consultation et expertise concernant le pré-affaiblissement du couvert de glace à la firme Hydro Météo pour la saison hivernale 2022 au montant de 17 004,80 \$, taxes incluses.

Ce contrat est octroyé de gré à gré.

Monsieur le Conseiller Michel Martineau

J'appuie cette proposition.

Monsieur le Maire Steve Plante

Adopté à l'unanimité.

4.2 Résolution identifiant les priorités régionales 2022-2023 pour la Sûreté du Québec

Monsieur le Conseiller Michel Martineau

Je propose d'identifier les priorités municipales suivantes pour la Sûreté du Québec :

Augmenter les effectifs et la visibilité policière sur le territoire afin de s'assurer du respect des règles en matière de sécurité routière, dont les passages piétons et les zones de circulation restreintes aux véhicules lourds;

Augmenter les effectifs et la visibilité policière sur le territoire afin de s'assurer du respect de la réglementation municipale, et plus particulièrement, dans les parcs publics et les autres espaces ouverts à la population en portant une attention au flânage et au vandalisme;

Augmenter les effectifs et la visibilité policière sur le territoire afin de contrôler le trafic des stupéfiants.

Madame la Conseillère Dona Bouchard

J'appuie cette proposition.

Monsieur le Maire Steve Plante

Adopté à l'unanimité.

5. TRANSPORTS

5.1 Résolution autorisant l'octroi du contrat de réfection de la rue Saint-Pierre et de la rue Notre-Dame (entre les rues Saint-Joseph et de l'Hôtel-de-Ville) - Mobilité centre-ville phase 1

Monsieur le Conseiller Michel Ouellet

La Ville de L'Épiphanie a procédé à un appel d'offres public en date du 6 janvier 2022 pour ce projet de réfection. Neuf soumissionnaires ont déposé une soumission. Les résultats sont les suivants :

SINTRA INC. Région Lanaudière-Laurentides	1 338 983,65 \$
CONSTRUCTION ANOR (1992) INC.	1 333 660,42 \$
ROXBORO EXCAVATION INC.	1 050 000,00 \$
RAYMOND BOUCHARD EXCAVATION INC.	1 109 748,75 \$
EXCAVATION VILLENEUVE	1 208 839,77 \$
LES EXCAVATIONS G. ALLARD INC.	1 064 682,63 \$
GÉNÉREUX CONSTRUCTION INC.	1 068 124,77 \$
BLR EXCAVATION	1 131 635,17 \$
PAVAGE JD INC.	1 331 244,54 \$

Sur recommandation de la firme EFEL experts-conseils, ingénieurs mandatés au dossier, je propose d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit ROXBORO EXCAVATION INC. au montant de 1 050 000,00 \$, taxes incluses.

Ce contrat est financé par le règlement d'emprunt E-010.

Madame la Conseillère Manon Leblanc

J'appuie cette proposition.

Monsieur le Maire Steve Plante

Adopté à l'unanimité.

5.2 Résolution autorisant l'octroi du contrat de fourniture d'un fourgon utilitaire électrique

Madame la Conseillère Dona Bouchard

À la suite d'un appel d'offres public et sur recommandation du directeur des travaux publics, je propose d'octroyer le contrat de fourniture d'un fourgon utilitaire électrique à P.E Boisvert Auto Ltée au montant de 86 518,63 \$, taxes incluses.

Cette dépense est financée au fonds de roulement pour une période de 7 ans.

Monsieur le Conseiller Michel Ouellet

J'appuie cette proposition.

Monsieur le Maire Steve Plante

Adopté à l'unanimité.

5.3 Résolution autorisant l'octroi d'un mandat de services professionnels pour la réalisation des études hydrogéologique et de caractérisation environnementale phase 1 concernant le futur site d'élimination de neiges usées

Madame la Conseillère Vicky Robichaud

La Ville de L'Épiphanie désire aménager le terrain vacant au nord-ouest de la station d'épuration comme lieu d'élimination de neiges usées.

Pour ce faire, une étude hydrogéologique ainsi qu'une étude environnementale phase 1 sont requises aux fins d'une demande de certificat d'autorisation.

Je propose d'octroyer un mandat à la firme EXP pour la réalisation des études concernées selon son offre de service VEPV-22000928 en date du 18 janvier 2022 au montant de 22 506,36 \$, taxes incluses.

Ce mandat est octroyé de gré à gré.

Cette dépense est financée par le Règlement d'emprunt E-008.

Monsieur le Conseiller Michel Martineau

J'appuie cette proposition.

Monsieur le Maire Steve Plante

Adopté à l'unanimité.

5.4 Résolution autorisant l'octroi d'un mandat pour le balayage des rues

Madame la Conseillère Dona Bouchard

Je propose d'octroyer le mandat de balayage des rues à Entretien J.R. Villeneuve au montant de 26 076,33 \$, taxes incluses. Ce mandat est octroyé suite à une demande de prix à cinq soumissionnaires.

Monsieur le Conseiller Michel Martineau

J'appuie cette proposition.

Monsieur le Maire Steve Plante

Adopté à l'unanimité.

5.5 Résolution autorisant à acquérir une partie du lot 2 362 785 afin de réaménager l'intersection du rang Achigan sud et de la route 341

Monsieur le Conseiller Michel Ouellet

Je propose d'autoriser l'acquisition d'une partie de ce lot appartenant à la carrière L'Épiphanie selon le plan déposé. La Ville prendra en charge les frais de lotissement et d'acquisition. La Ville de L'Épiphanie s'engage à négocier la valeur dans le cadre de l'échange proposé par Bauval dans le cadre de l'entente promoteur à venir pour la future piste cyclable.

Je propose également de mandater Flavie Robitaille, greffière et Steve Plante, maire pour signer les documents nécessaires à cette transaction.

Madame la Conseillère Manon Leblanc

J'appuie cette proposition.

Monsieur le Maire Steve Plante

Adopté à l'unanimité.

6. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

6.1 Dépôt du bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021

Le bilan annuel de la qualité de l'eau potable a été déposé. Il est disponible pour consultation et sera publié sur le site Internet de la Ville.

6.2 Résolution autorisant l'ajout d'honoraires professionnels pour la mise à jour du plan d'intervention et l'assistance technique pour la demande TECQ 2019-2023

Madame la Conseillère Manon Leblanc

En raison de la révision complète du plan d'intervention dans le cadre de la TECQ 2019-2023, je propose d'octroyer un mandat supplémentaire de 5 000 \$, taxes en sus à GBI Experts-conseils. Ce mandat est octroyé de gré à gré et est financé par le règlement E-012 lorsqu'il sera en vigueur.

Madame la Conseillère Vicky Robichaud

J'appuie cette proposition.

Monsieur le Maire Steve Plante

Adopté à l'unanimité.

6.3 Résolution octroyant un mandat pour une campagne de mesures de débit à la station P-3

Madame la Conseillère Manon Leblanc

Je propose d'octroyer un mandat de mesure de débit à la station P-3 à Enviro Services au montant de 17 246,25 \$, taxes incluses. Ce montant est financé par le règlement E-012 lorsqu'il sera en vigueur et le contrat est octroyé de gré à gré.

Monsieur le Conseiller Michel Martineau

J'appuie cette proposition.

Monsieur le Maire Steve Plante

Adopté à l'unanimité.

7. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

7.1 Résolution relative à la demande #2021-043 de dérogation mineure concernant l'emplacement d'un terrain de stationnement en cour avant secondaire situé sur le lot 2 364 440, rue Roch

Madame la Conseillère Dona Bouchard

Il s'agit d'une demande visant à autoriser un terrain de stationnement projeté en cour avant secondaire pour un bâtiment d'habitation trifamiliale isolée alors que cet emplacement est prohibé lorsque le terrain de stationnement n'est pas situé en façade d'une entrée de garage (art. 9.1.8, R577). Le projet est situé sur un terrain de forme irrégulière et la proposition d'aménagement du terrain approuvée lors de la demande de PIIA 2021-009 constitue la meilleure option dans ce contexte.

Je propose d'accepter la demande de dérogation mineure #2021-043 concernant l'emplacement d'un terrain de stationnement en cour avant secondaire situé sur le lot 2 364 440 – rue Roch.

Madame la Conseillère Manon Leblanc

J'appuie cette proposition.

Monsieur le Maire Steve Plante

Adopté à l'unanimité.

7.2 Résolution relative à la demande #2022-002 de PIIA concernant des travaux de construction d'un bâtiment d'habitation trifamiliale isolé situé sur le lot projeté 6 489 008 - chemin Allard

Monsieur le Conseiller Michel Martineau

Il s'agit d'une demande visant des travaux de construction d'un bâtiment d'habitation trifamiliale isolé situé sur le lot projeté 6 489 008 sur le chemin Allard.

Je propose d'accepter la demande de PIIA #2022-002 tel que déposé en apportant la recommandation suivante :

- Que le conifère ajouté à l'aménagement paysager en soit un à grand déploiement

Monsieur le Conseiller Michel Ouellet

J'appuie cette proposition.

Monsieur le Maire Steve Plante

Adopté à l'unanimité.

7.3 Résolution autorisant le renouvellement des mandats des membres du comité de démolition

Monsieur le Conseiller Michel Ouellet

Je propose de renouveler le mandat au comité de démolition de Steve Plante, Dona Bouchard et Michel Martineau pour une année.

Madame la Conseillère Manon Leblanc

J'appuie cette proposition.

Monsieur le Maire Steve Plante

Adopté à l'unanimité.

7.4 Résolution entérinant l'offre de service d'Urbec concepts pour de l'assistance au service d'urbanisme

Madame la Conseillère Dona Bouchard

Je propose d'entériner un mandat à Urbec concepts :

- Une ressource au service d'urbanisme à raison d'une journée par semaine, en présentiel, pour prendre en charge certains dossiers d'infraction ainsi que de procéder à la formation de la nouvelle inspectrice du service d'urbanisme pour 605 \$ par jour;
- Soutien téléphonique à l'ensemble des employés pour des requêtes et permis complexes pour 300 \$ par semaine.

Les prix n'incluent pas les taxes et ce mandat est octroyé de gré à gré.

Madame la Conseillère Manon Leblanc

J'appuie cette proposition.

Monsieur le Maire Steve Plante

Adopté à l'unanimité.

7.5 Résolution autorisant Laurence Gougeon, à titre de fonctionnaire désignée pour l'application des règlements municipaux

Monsieur le Conseiller Michel Martineau

À la suite de la nomination de Laurence Gougeon, à titre de bachelière en urbanisme, je propose d'habiliter cette dernière pour l'application des règlements municipaux d'urbanisme, de nuisances et en environnement, ainsi que leurs amendements, incluant l'inspection, l'émission de permis, certificats, avis et constats d'infraction.

Monsieur le Conseiller Michel Ouellet

J'appuie cette proposition.

Monsieur le Maire Steve Plante

Adopté à l'unanimité.

7.6 Résolution autorisant Frédéric Harvey, d'Urbec concepts, à titre de fonctionnaire désigné pour l'application des règlements municipaux

Madame la Conseillère Dona Bouchard

À la suite de l'octroi d'un contrat de service d'Urbec concepts pour de l'assistance au service d'urbanisme, je propose d'habiliter Frédéric Harvey pour l'application des règlements municipaux d'urbanisme, de nuisances et en environnement, ainsi que leurs amendements, incluant l'inspection, l'émission de permis, certificats, avis et constats d'infraction.

Madame la Conseillère Vicky Robichaud

J'appuie cette proposition.

Monsieur le Maire Steve Plante

Adopté à l'unanimité.

7.7 Résolution relative à la demande d'aménagement et d'utilisation du lot 2 893 420 appartenant à la Ville de L'Épiphanie et sis à l'arrière du rang Saint-Esprit

Madame la Conseillère Manon Leblanc

Cette résolution fait suite à la demande d'autorisation d'aménagement d'un chemin sur le lot 2 893 420 (arrière lot rang Saint-Esprit) déposée à la séance du 19 janvier dernier par Les immeubles Marc Saulnier inc.

La Ville de L'Épiphanie souhaite éventuellement aménager un sentier multifonctionnel sur ce lot et elle souhaite en préserver le cachet bucolique et le couvert forestier. De plus, l'aménagement d'un chemin à cet endroit favoriserait l'utilisation de plusieurs véhicules routiers et la coupe intensive de bois, ce qui n'est pas compatible avec la vision à long terme de la Ville.

Le fait que le demandeur ait procédé à des travaux d'abattage sans autorisation et que cet abattage soit plus large que le tracé d'un chemin, porte également la Ville à refuser cette demande afin de protéger le couvert forestier.

Les lots 2 891 654 et 2 891 665 sur lesquels les travaux d'abattage d'arbres du demandeur sont prévus possèdent déjà un droit de passage sur un autre terrain.

Ce projet comporte également plusieurs enjeux réglementaires et environnementaux tel la présence de cours d'eau et d'une zone à potentiel acéricole auxquels le demandeur n'apporte aucune attention.

Pour l'ensemble de ces raisons, je propose de refuser la demande d'aménagement et d'utilisation d'un chemin sur le lot 2 893 420 appartenant à la Ville de L'Épiphanie et sis à l'arrière du rang Saint-Esprit.

Monsieur le Conseiller Michel Ouellet

J'appuie cette proposition.

Monsieur le Maire Steve Plante

Adopté à l'unanimité.

7.8 Résolution entérinant l'offre de service de L'Atelier Urbain pour une banque d'heures pour des services professionnels en urbanisme

Madame la Conseillère Dona Bouchard

Je propose de leur octroyer un contrat pour une banque d'heures pour un montant total maximal de 10 000 \$, taxes non incluses. Ce mandat est octroyé de gré à gré.

Monsieur le Conseiller Michel Martineau

J'appuie cette proposition.

Monsieur le Maire Steve Plante

Adopté à l'unanimité.

8. LOISIRS ET CULTURE

8.1 Résolution autorisant la présentation d'une demande de subvention dans le cadre du programme Emplois d'été Canada 2022

Madame la Conseillère Manon Leblanc

Je propose d'autoriser la présentation de la demande pour les employés du camp de jour 2022 et de mandater le directeur des loisirs et de la culture, Pierre Picard afin de signer l'entente à intervenir.

Madame la Conseillère Vicky Robichaud

J'appuie cette proposition.

Monsieur le Maire Steve Plante

Adopté à l'unanimité.

8.2 Résolution autorisant l'octroi d'un mandat de service professionnel d'ingénierie pour l'agrandissement du Centre communautaire Guy-Melançon

Madame la Conseillère Manon Leblanc

Le centre communautaire Guy-Melançon manque d'espace pour l'entreposage d'équipement et un agrandissement est rendu nécessaire afin de remédier à ce problème.

Je propose de mandater la firme GBI Experts-conseils inc. pour les services professionnels en ingénierie structure, mécanique et électricité portant le numéro OS-21-1091 en date du 26 août 2021 au montant de 21 271,30 \$, taxes incluses concernant les travaux d'agrandissement du centre communautaire.

Cette dépense est financée au règlement d'emprunt E-008 et le mandat est octroyé suite à une demande de prix.

Monsieur le Conseiller Michel Martineau

J'appuie cette proposition.

Monsieur le Maire Steve Plante

Adopté à l'unanimité.

8.3 Résolution autorisant la création d'un poste de directeur adjoint du service des loisirs et de la culture et nommant Marjorie Legrand à ce poste

Monsieur le Conseiller Michel Ouellet

Dans le cadre du plan de relève 2022-2025, le comité d'administration recommande la modification de l'organigramme afin de créer un poste de directeur adjoint du service des loisirs et de la culture. Je propose d'autoriser l'ajout de ce poste et, toujours selon leur recommandation, de nommer Marjorie Legrand à ce poste pour une période d'essai de 6 mois.

Madame la Conseillère Vicky Robichaud

J'appuie cette proposition.

Monsieur le Maire Steve Plante

Adopté à l'unanimité.

8.4 Résolution octroyant le mandat de production d'une fresque historique à la place Philibert

Madame la Conseillère Manon Leblanc

Je propose de mandater la firme Sautozieux pour la réalisation des murales de la place Philibert en 2 ans au montant de 49 439,25 \$, taxes incluses en 2022 et de 43 690,50 \$, taxes incluses en 2023.

Le mandat est octroyé de gré à gré et est financé au fonds d'investissement.

Madame la Conseillère Dona Bouchard

J'appuie cette proposition.

Monsieur le Maire Steve Plante

Adopté à l'unanimité.

9. CORRESPONDANCE ET COMMUNICATION DU CONSEIL

9.1 Lettre en provenance du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation approuvant le Règlement d'emprunt numéro E-010 en date du 2 février 2022

9.2 Résolution de la MRC de L'Assomption nommant la conseillère Manon Leblanc pour représenter l'organisme au sein du comité porteur du logement social en lien avec le Plan d'action collectif territorial engagé

9.3 Résolutions de la MRC de L'Assomption relatives à la nomination des membres du comité consultatif agricole ainsi que la nomination de Steve Plante comme président

10. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

La greffière fait la lecture des questions posées par écrit.

Aucune question n'a été déposée.

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

Monsieur le Conseiller Michel Ouellet

L'ordre du jour est épuisé, je propose de lever l'assemblée

Madame la Conseillère Dona Bouchard

J'appuie cette proposition.

Monsieur le Maire Steve Plante

Adopté à l'unanimité.

Il est 16 h 54.